

**Département
EURE-ET-LOIR**

**Arrondissement de
Châteaudun**

COMPTE-RENDU DE SEANCE

DELIBERATION DU S.I.R.P.

de

Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin

.....
Séance du 21 mars 2016
.....

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité Syndical	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Date de convocation

14/03/2016

L'an deux mille seize et le 21 mars à vingt heures, les membres du S.I.R.P. de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de Mme Valérie ARNOULT, Présidente.

Présents : Mme ARNOULT Valérie, Mme JOUANNET-LEFRANC Claude, M. CHERAMY Damien , M. CHARPENTIER Patrick, M AME Serge, M ROULLEE Alain, M. CHABOCHE Fabrice, Mme FICHOU Aurélie, M. FOUQUÉ Jacques, Mme CHARPENTIER Virginie, M. BRAYDA-BRUNO Jean-Marc, M. HY Jean-Louis, Mme AUBERT Laetitia, Mme LE TALLEC Marie.

Absents excusés : M DURAND Guillaume

Secrétaire de séance : Mme LE TALLEC Marie.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF REGIE DE TRANSPORT 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Serge AME,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 de la Régie de Transport, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
Constate que le Compte Administratif fait apparaître :

- a) Un excédent d'exploitation de clôture 2015 de 1 795.22 €.
- b) Un excédent d'investissement de clôture 2015 de 17 299.18 €.

Décide :

- 1) De reprendre au Budget Primitif 2016, en section de fonctionnement, au compte 002, en recette, le solde de l'excédent d'exploitation de clôture 2015, pour 1 795.00 €.
- 2) De reprendre au Budget Primitif 2015, en section d'investissement, au compte 002, en recette, l'excédent d'investissement de clôture 2014, pour 17 299.00 €.

NB : Pour information : le résultat de l'exercice 2015 seul était le suivant :

- a) Déficit d'exploitation : - 10 967.66 €
- b) Excédent d'investissement : 5 262.25 €

VOTE COMPTE DE GESTION 2015 DE LA REGIE DE TRANSPORT

Le Comité Syndical,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives,

Déclare que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF DU SIRP 2015 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Serge AME,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015 du SIRP, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2015,

Constate que le Compte Administratif fait apparaître :

a) Un excédent de fonctionnement de clôture 2015 de 26 620.89 €.

b) Un déficit d'investissement de clôture 2015 de 16 249.04 €.

Décide :

1) De reprendre au Budget Primitif 2016, en section de fonctionnement, à la ligne 002, en recette, l'excédent de fonctionnement de clôture 2015, pour 10 371.00 €.

2) De reprendre au Budget Primitif 2016, en section d'investissement, à la ligne 001, en dépense, le déficit d'investissement de clôture 2015, pour 16 250.00 €

3) D'affecter au Budget Primitif 2016, en section d'investissement en recette, au compte 1068, un montant de 16 250.00 €

NB : Pour information, les résultats de l'exercice 2015 seul étaient les suivants :

a) excédent de fonctionnement : 5200.50 €

b) excédent d'investissement : 778.61 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION DU SIRP 2015

Le Comité Syndical,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée supplémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives,

Déclare que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIRP 2015

Le Comité Syndical,

Après lecture par le Président du rapport d'activité 2015 du SIRP détaillant les résultats budgétaires de l'exercice 2015, ainsi que l'évolution de la participation des communes,

Approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2015 du SIRP

PARTICIPATION DES COMMUNES 2016

Le Comité Syndical,

Vu le Budget Primitif 2016 du SIRP qui demande un crédit de 264 023.00 € pour assurer son équilibre,

Fixe la participation globale des Commune à 264 023.00 € et la part de chaque Commune comme suit :

* 50 % soit 132 011.50 € au prorata du nombre d'habitants

* 50 % 132 011.50 € au prorata du nombre d'élèves

soit :

- pour la Commune de DANCY un montant de 37 986.05 €

- pour la Commune du GAULT SAINT DENIS un montant de 126 356.87 €

- pour la Commune de MORIERS un montant de 34 397.50 €
- pour la Commune de PRE SAINT EVROULT un montant de 37 555.28 €
- pour la Commune de PRE SAINT MARTIN un montant de 27 727.30 €

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

La Présidente, Madame Valérie ARNOULT, informe le conseil de la nécessité de délibérer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale d'Eure et Loir suite au courrier de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et de ses conséquences pour le regroupement pédagogique notamment la prise de compétence par la Communauté de communes du Bonnevalais de la compétence scolaire,

Vu le bon fonctionnement du S.I.R.P.,

Vu la nécessité de garder une gestion de proximité des affaires scolaires,

Vu que le schéma prévoit le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de communes du Bonnevalais et la suppression des seuls syndicats dont le périmètre géographique est inclus entièrement dans la Communauté de communes, les autres syndicats étant maintenus, cela conduirait à une inégalité entre les SIRP,

Vu que la Communauté de communes du Bonnevalais étudie actuellement la prise de compétence scolaire pour tous les SIRP,

Vu la délibération prise lors du conseil syndical du 17 novembre 2015,

Le Conseil syndical,

Après en avoir délibéré,

Confirme sa décision prise lors du conseil syndical du 17 novembre 2015,

Emet, à l'unanimité, un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale d'Eure et Loir.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Fabrice CHABOCHE demande quelles seront les solutions retenues dans le cadre d'une ouverture possible d'une 8ème classe en septembre 2016.

Monsieur Patrick CHARPENTIER répond que le SIRP devra faire face à deux problèmes : d'une part, trouver un local pour accueillir cette classe, d'autre part, prévoir un agrandissement de la cantine qui est déjà très juste au vu des effectifs.

Madame Valérie ARNOULT précise qu'il y a déjà un local qui sert actuellement de dortoir et qui pourrait être affecté à cette classe dans un premier temps. l'achat d'un bâtiment modulaire a déjà été envisagé pour une solution à plus long terme.

Monsieur Alain ROULLEE note qu'il faudra être prudent sur ce genre d'investissement compte tenu du projet départemental de coopération intercommunale et du possible transfert de compétence scolaire à la Communauté de communes du Bonnevalais.

Fin de la séance à 21h00

La Présidente,
Valérie ARNOULT

